

## Trophée Laura Vergne 2025

# Avenant N°1 à l'AC

L'AC 5.2 et complété comme suit :

5.2 L'épreuve se court en double ou équipage de 4 personnes.

5.2.1 pour les doubles, le skipper doit être présent durant toute l'épreuve, **un seul** changement d'équipier est autorisé.

5.2.2 pour les équipages, le skipper doit être présent durant toute l'épreuve, le changement d'équipage est autorisé.

**Le texte suivant est modifié :**

La liste d'équipage précisant les jours d'embarquement de chaque équipier devra avoir été déposée au Secrétariat de Course ~~au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.~~ **Au plus tard le samedi 12 avril 2025 à 18h00.**

*Publié à 17h30 Le 1<sup>er</sup> avril 2025*

*Gilles BRICOUT DC*